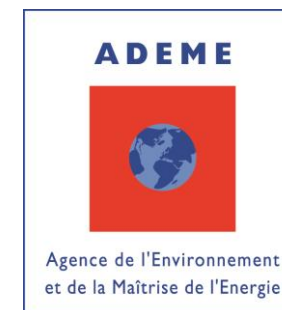




Elaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGD) de Martinique

Réunion Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) N°1 – 06 juillet 2018

www.inddigo.com



PPGDM : Réunion CCES N°1

INTRODUCTION

Déroulé

I - Le contexte de l'élaboration du PPGD

II - La CCES (cadre et modalités)

Adoption du règlement intérieur

Constitution des groupes de travail

III- L'avancement de la démarche

Méthodologie de réalisation du PPGD

Bilan des Plans existants

Etat des lieux

Synthèse des ateliers de concertation

Analyse AFOM

IV - Les objectifs proposés

V - La suite de la procédure

PPGDM : Réunion CCES N°1

I. CONTEXTE DE L'ELABORATION DU PLAN

◆ Cadre juridique

Loi Notre -> compétence aux Régions pour élaborer le Plan unique de Prévention et de Gestion des Déchets :

- **Réalisé en remplacement des Plans :**
 - ◆ départementaux sur les déchets non dangereux et les déchets du BTP et régionaux sur les déchets dangereux
 - **en vigueur jusqu'à l'approbation du PPGD**
- **Concerne tous les déchets**
- **Objectif : Coordonner à l'échelle régionale des actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets**
- **Opposable aux tiers :**
 - ◆ Les décisions prises par les personnes morales de droit public en matière de prévention et de gestion des déchets doivent être conformes au Plan

Contenu du Plan

- **Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 définit les attendus de ce Plan**
 - ◆ Etat des lieux de la prévention et de la gestion des déchets
 - ◆ Une prospective à 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets produites
 - ◆ Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets
 - ◆ Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à 6 et 12 ans
 - ◆ Une planification spécifique pour certains déchets (biodéchets, BTP, amiantés, d'emballages, VHU, textiles)
 - ◆ Un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire
 - ◆ Une organisation de la gestion des déchets en situations exceptionnelles

Contexte martiniquais

- **La CTM, reprenant les compétences de l'ex Conseil Régional a lancé l'élaboration du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PPGD) de Martinique**
- **Le marché est dévolu au groupement INDDIGO/ SCP Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch**
- **Le PPGD de Martinique sera intégré au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Martinique (PADDMA)**
 - ◆ Procédure d'élaboration lancée par délibération de l'Assemblée de Martinique du 14/11/2017
 - ◆ Constituera le cadre de référence, pour les politiques de développement et d'aménagement du territoire, en prenant en compte les enjeux et objectifs déterminants à l'échelle de la Martinique.

PPGDM : Réunion CCES N°1

II. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PPGDM

◆ Cadre juridique

• Article R 541-21 du code de l'environnement :

- ◆ *Dans chaque région, une commission consultative d'élaboration et de suivi est constituée.*
- ◆ *Sa composition et ses modalités de fonctionnement sont fixées par l'autorité compétente.*
- ◆ *Elle comporte au moins des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, de l'Etat, des organismes publics concernés, des organisations professionnelles concernées, des éco-organismes et des associations agréées de protection de l'environnement. »*

◆ Commission d'élaboration et de suivi (CCES)

- **Organe consultatif et instance de concertation**
- **Présidée par le Président du Conseil Exécutif (PCE) ou son représentant**
- **Composition fixée par arrêté du PCE sur la base des désignations des acteurs de la gestion des déchets sollicités**

COMPOSITION DE LA CCES (arrêté PCE du 04/07/2018)

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Assemblée de Martinique
- Association des maires

ETAT

- DEAL
- DAAF
- ADEME
- ARS
- DIECCTE
- BRGM

ORGANISMES PUBLICS

- ODE
- CESECE
- ADUAM
- CCIM
- CMA
- CRA
- EDF

EPCI DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DE DÉCHETS

- CACEM
- CAPNORD
- CAESM
- SMTVD

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES et ASSOCIATIONS

- CGPME
- AMPI
- AMPH
- FNADE
- SNEFID
- ZAE
- MEDEF
- FTPE
- SMPG
- APROMAR
- SG
- SYRTA
- Syndicat des entrepreneurs en BTP
- CAPEB
- CNATPPA
- Syndicat des Pharmaciens
- VSM BTP- F.E.B
- ACISE
- ECO MOBILE
- Foyer de l'Espérance
- Association cinq vies

ECO-ORGANISMES

- SCRELEC
- RECYLUM
- ECO-SYSTEMES
- DASTRI
- PV CYCLE
- ECO-MOBILIER
- TDA PNEU
- TDA BATTERIE
- CITEO

ASSOCIATIONS

- ASSAUPAMAR
- PUMA
- Pour une écologie urbaine
- ADCM
- ANC-FO

- **Principales missions**

- ◆ accompagner la CTM dans l'élaboration du PPGD
- ◆ proposer des orientations en matière de prévention et de gestion des déchets
- ◆ émettre un avis sur le projet de PPGD et son rapport environnemental, et tout projet de sa compétence

- **Fonctionnement**

- ◆ Régi par le règlement intérieur (à valider)
- ◆ Proposition de mise en place de 3 groupes de travail :
 - Groupe déchets municipaux,
 - Groupe déchets d'activités économiques,
 - Groupe déchets inertes du BTP

- **Discussion et adoption du règlement**
- **Validation des thématiques des groupes de travail**

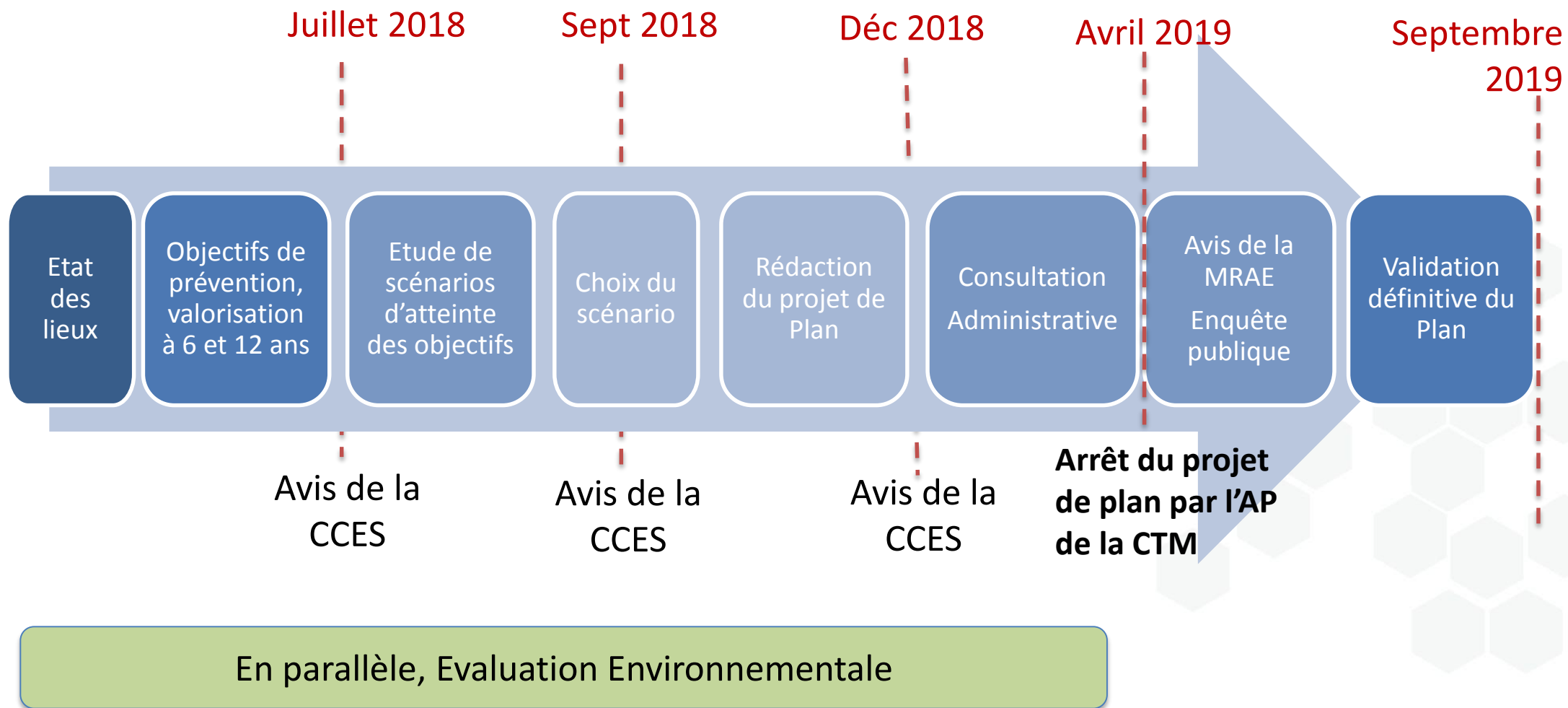
PPGDM : Réunion CCES N°1

III - AVANCEMENT DE LA DEMARCHE

PPGDM : Réunion CCES N°1

1-MÉTHODOLOGIE DE RÉALISATION DU PPGDM

Etapes et calendrier prévisionnel



Focus Evaluation environnementale

- **Objectif : prise en compte des préoccupations environnementales tout au long de l'élaboration du PPGD**
- **Rappel du contenu (réglementaire) :**
 1. Résumé non technique
 2. Objectifs, contenu du plan et son articulation avec les autres documents de planification
 3. État initial de l'environnement et les perspectives d'évolution sur le territoire sans la mise en œuvre du plan
 4. Exposé des motifs pour lesquels le projet de plan a été retenu
 5. Analyse détaillée des incidences notables probables du plan sur l'environnement
 6. Mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives et assurer le suivi du plan sur l'environnement
 7. Description de la manière dont l'évaluation a été effectuée

◆ Une démarche de co-construction

- ◆ Comité technique consulté régulièrement pour avis
 - ADEME, Préfecture, DEAL, DAAF, Chambres consulaires (Industrie, Agriculture et Artisanat), EPCI, INDDIGO, CTM,
- ◆ CCES
 - 2 CCES prévues avant validation définitive du Plan
 - Groupes de travail
- ◆ Ateliers de concertation
 - 6 ateliers du 18 au 20 Avril 2018
- ◆ Information numérique des citoyens
- ◆ Consultation administrative
- ◆ Enquête publique

PPGDM : Réunion CCES N°1

2. BILAN DES PLANS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS EN VIGUEUR

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

- **Adopté par l'ex Région le 22/09/2015**

Objectifs du PPGDND (année référence 2012)	Etat d'avancement en 2016
Réduire la production individuelle d'OMA de 10% entre 2012 et 2027	Augmentation de 6% entre 2012 et 2016
Réduire la fraction organique contenue dans les Ordures Ménagères et Assimilées (compostage et tri à la source)	Augmentation de 52% des quantités de biodéchets collectés entre 2012 et 2016
Améliorer les performances de valorisation des recyclables secs (emballages, papiers, verre) + textiles	Forte progression (+ 58%) Performance de collecte et valorisation atteinte pour les textiles
Maîtriser le flux de déchets occasionnels ménagers et assimilés	Augmentation de 9% entre 2012 et 2016 (objectif 14% en 2021) ouverture d'une recyclerie sur les 3 prévues

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Objectifs du PPGDND	Etat d'avancement en 2016
Augmenter la valorisation des déchets occasionnels	Objectif valorisation atteint et dépassé pour les déchets verts (+46%) Augmentation des tonnages collectés en déchetteries (+37%)
Réduire les flux et augmenter la valorisation des déchets des collectivités (services municipaux)	Diminution de 50% des flux identifiés
Maîtriser les flux de déchets d'activités économiques (DAE) collectés par les opérateurs privés	Amélioration de la connaissance des tonnages gérés (+50% de collecte)
Augmenter le recyclage matière et organique des DAE et respecter la hiérarchie des modes de traitement	Augmentation d'env 80% du recyclage / à 2012 Objectif 2021 (38,2%) part DAE valorisé atteint et dépassé
Valorisation des boues par compostage Augmentation de la sissité pour permettre l'incinération	Priorisation du compostage mais pas d'augmentation notable de la sissité

Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

21 INSTALLATIONS DE VALORISATION ET TRAITEMENT PREVUES DANS LE PPGDND

- **8 réalisées:**

- ◆ 2 Unités de broyage du verre et de compactage des cartons sur la Trompeuse
- ◆ 1 Centre de tri et de transfert de la Trompeuse
- ◆ 1 Usine de recyclage des bouteilles plastiques
- ◆ 1 Installation de broyage des déchets verts de Céron
- ◆ 2 unités de prétraitement des matières de vidanges
- ◆ 1 ISDND de Petit Galion

- **4 en cours:**

- ◆ 2 centres de tri des encombrants et DAE (Petit Galion, Céron)
- ◆ 1 unité de prétraitement des matières de vidanges
- ◆ Pré-traitement Mécano Biologique de Petit Galion

- **10 restantes:**

- ◆ 1 centre de regroupement des déchets d'éléments d'ameublement
- ◆ 1 centre de tri et de démantèlement des Déchets d'activité économique
- ◆ 1 Unité de conditionnement-transformation du bois collecté en déchèterie
- ◆ 1 Unité de transformation des pneus usagés
- ◆ 1 ligne de compostage de 8 500 t en aval du TMB de Petit Galion
- ◆ 2 plateformes de compostage de déchets verts et Extension Holdex et TerraViva
- ◆ 1 Équipement de valorisation énergétique
- ◆ 2 stations de transfert et Extension des stations de transfert du Robert et du François

Plan Départemental de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics

- **Adopté par arrêté préfectoral le 29/01/2007**

Objectif du Plan BTP	Etat d'avancement en 2016
Séparation à la source des déchets de chantier (Métaux, incinérables, inertes, non incinérables, bois, DIS, fermentescibles)	Tri sur chantier ponctuel, pas de généralisation, connaissance des pratiques à améliorer
Accueil des déchets ultimes sur les centres de stockages à prix dissuasif pour favoriser le tri	Prix élevé de l'accueil des professionnels sur l'UIOM et l'ISDND de Petit Galion.
Création d'un unique centre de tri et de recyclage par concassage des inertes	Batimat recyclage au Lamentin en service depuis 2015.
Création d'une unité de stockage des déchets inertes (ISDI ou remblaiement de carrière)	Batimat recyclage au Lamentin gère une ISDI en service depuis 2009.

Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux

- **Adopté 01/12/1998**

Filières à Développer indiquées dans le PREDIS de 2008	Etat d'avancement en 2016
Filière 1 : Valorisation locale par voie énergétique des huiles usagées	Les huiles usagées sont envoyées en métropole. Pas de valorisation locale
Filière 2 : Stabilisation et stockage en décharge locale de classe 1 pour les REFIOM, les déchets organiques pâteux, et les déchets minéraux pâteux.	Pas d'unité de stockage des déchets dangereux ni de centre de stabilisation en Martinique
Filière 3 : Regroupement et expédition dans l'hexagone (batteries, hydrocarbures souillés, peintures, solvants, DIS minéraux, DMS et DTQD, gaz réfrigérants)	L'ensemble des déchets dangereux, hors DASRI sont expédiés dans l'hexagone. Les DASRI sont incinérés à l'UIOM de Morne Dillon
Installations à créer : <ul style="list-style-type: none"> • Centre de transit polyvalent des DIS • Centre de transit pour les batteries • Centre de récupération des gaz réfrigérants 	E-compagnie fait office de centre de transit pour les déchets dangereux. Il existe une unité de régénération de certains types de gaz réfrigérants en Martinique, les autres gaz sont expédiés dans l'hexagone.

◆ Bilan de l'évaluation des Plans existants

- **Malgré les contraintes du territoire, les politiques menées montrent de premiers résultats encourageants.**
- **Globalement, on constate :**
 - ◆ une augmentation du recyclage et de la valorisation
 - ◆ une diminution significative du stockage
 - ◆ la construction d'équipements structurants
- **Les efforts sont toutefois à poursuivre pour changer les comportements quant à la réduction des OMA, au réemploi, et l'optimisation des collectes et de la valorisation**

PPGDM : Réunion CCES N°1

3. ÉTAT DES LIEUX DU PPGDM

◆ Périmètres du PPGDM

- **Périmètre géographique**

- ◆ Couvre la totalité de la Martinique (34 communes)
- ◆ Regroupe 385 551 habitants (population municipale déc 2015).

- **Déchets concernés :**

- ◆ dangereux, non dangereux et inertes,
- ◆ produits sur le territoire par les ménages, les activités économiques, les collectivités, les administrations,
- ◆ collectés ou traités dans une installation de collecte ou de traitement de déchets, utilisés en substitution de matière première,
- ◆ importés et exportés

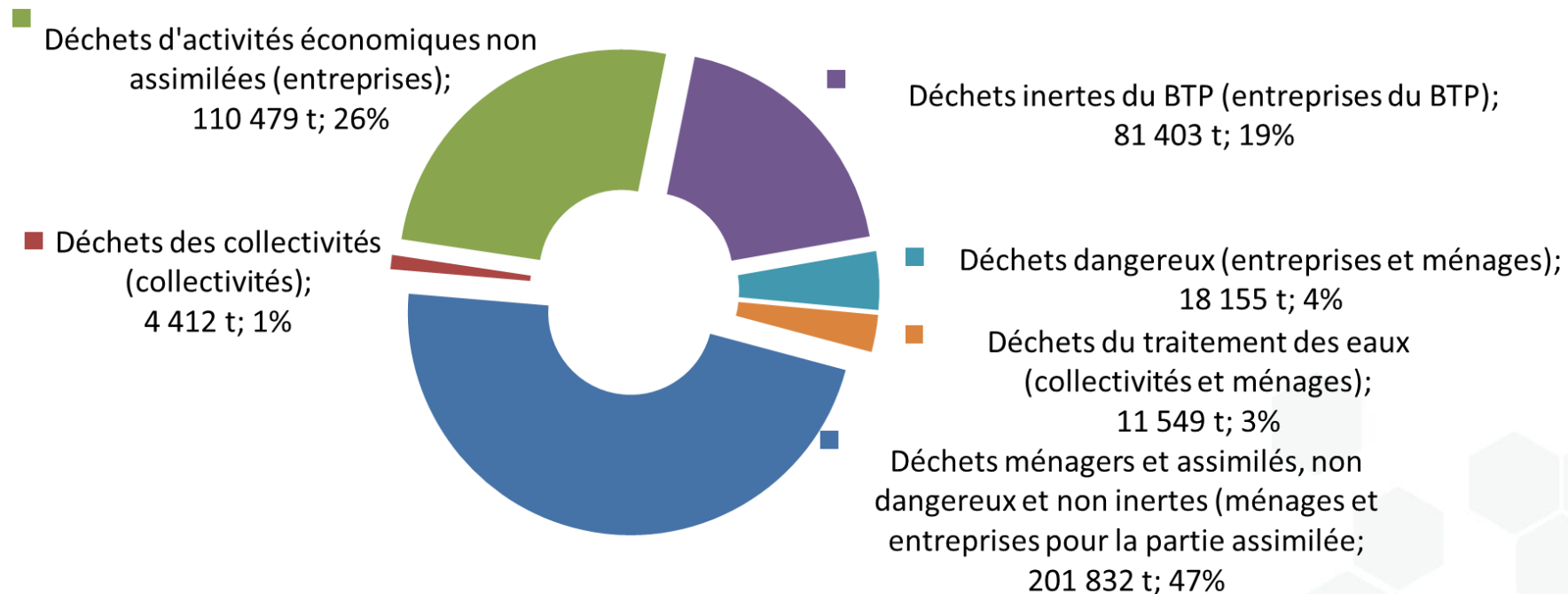
PPGDM : Réunion CCES N°1

3. ÉTAT DES LIEUX DU PPGDM

A- INVENTAIRE DES DECHETS

Inventaire des Déchets

- 427 700 tonnes identifiées



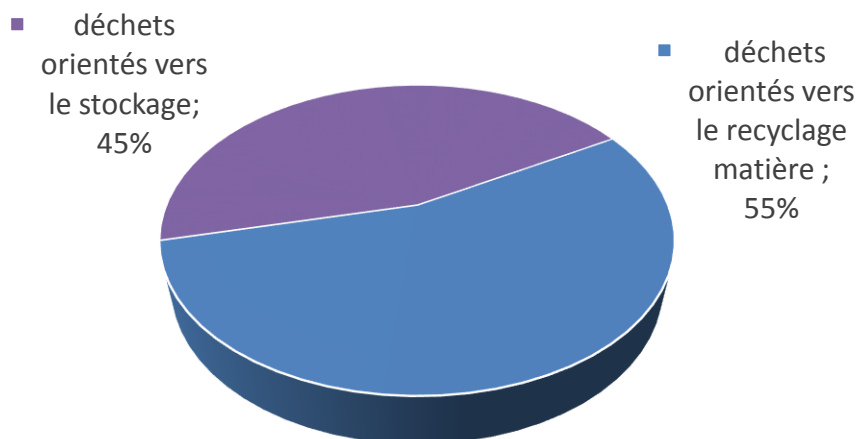
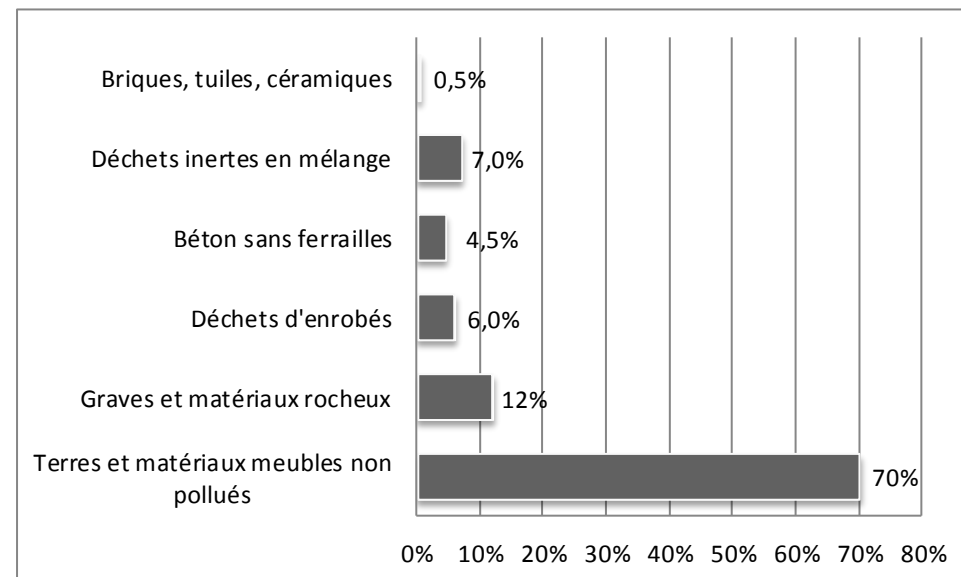
- **Delta entre les quantités identifiées et le gisement total calculé (sur la base de ratios ou d'estimations) de 655 900 tonnes**

Les déchets inertes des chantiers du BTP

- **Gisement estimé à 228 000 tonnes dont :**

- ◆ 81 400 tonnes identifiées sur les installations de traitement (36% du gisement)

- 55% des déchets répertoriés vont en valorisation matière;
- 45% en stockage sur ISDI ou ISDND



Les déchets ménagers et assimilés non dangereux non inertes

**ORDURES
MÉNAGERES**
138,4 kt. **69%**

**COLLECTES
SPECIFIQUES**
36,4 kt **18%**

DECHETERIES :
26,9 kt. **13%**

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

201,8 kt
523
kg/an/hab.

10,6 kt
identifiés REP NDNI
(5%)

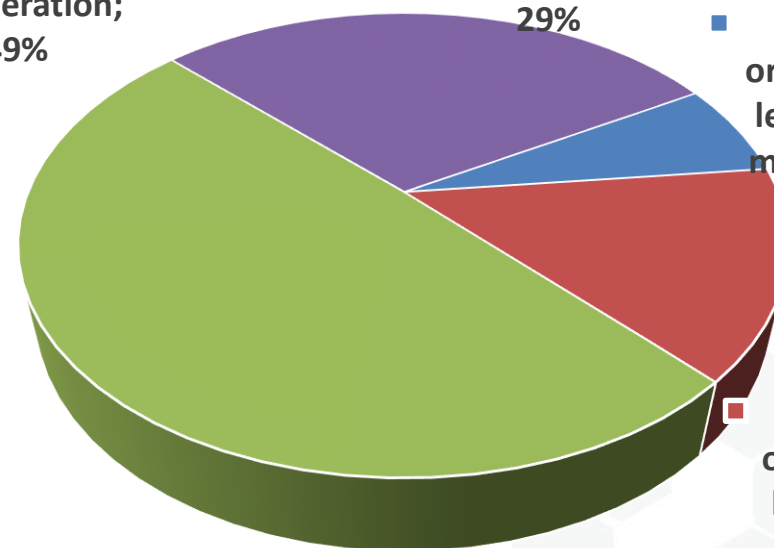
43,9 kt
assimilés (22%)

déchets
orientés vers
l'incinération;
49%

déchets
orientés vers
le stockage;
29%

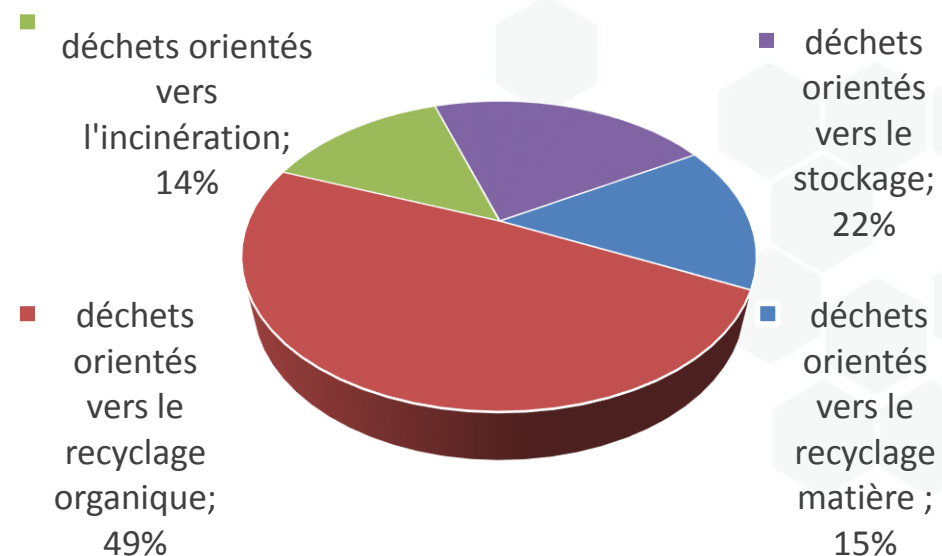
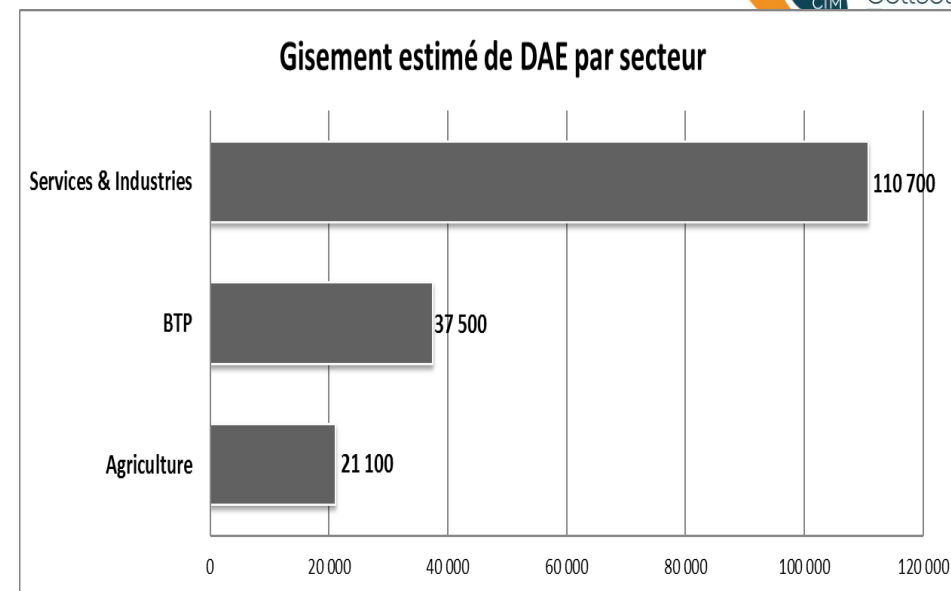
déchets
orientés vers
le recyclage
matière ; 7%

déchets
orientés vers
le recyclage
organique;
15%



Les Déchets des Activités Economiques (DAE) non dangereux et non inertes

- **Gisement estimé à 169 300 tonnes dont :**
 - ◆ 43 900 collectées avec les déchets ménagers
 - ◆ 110 500 identifiées sur les installations de la Martinique



◆ Les déchets dangereux

- **18 200 tonnes identifiées sur les installations et l'export**
 - ◆ VHU, DEEE, DASRI, Gros producteurs, déchets amiantés, autres...
 - ◆ Pas de solution de collecte sur les déchèteries pour les particuliers
 - ◆ 47 kg/an/hab. collectés en Martinique contre 100 kg/an/hab. au niv. National
- **La quasi totalité des déchets est exportée vers la Métropole après préparation (VHU, DEEE) ou non**
 - ◆ Export vers la Guadeloupe des DEEE
 - ◆ 89% sont orientés vers la valorisation, le reste est éliminé

Les déchets de l'assainissement

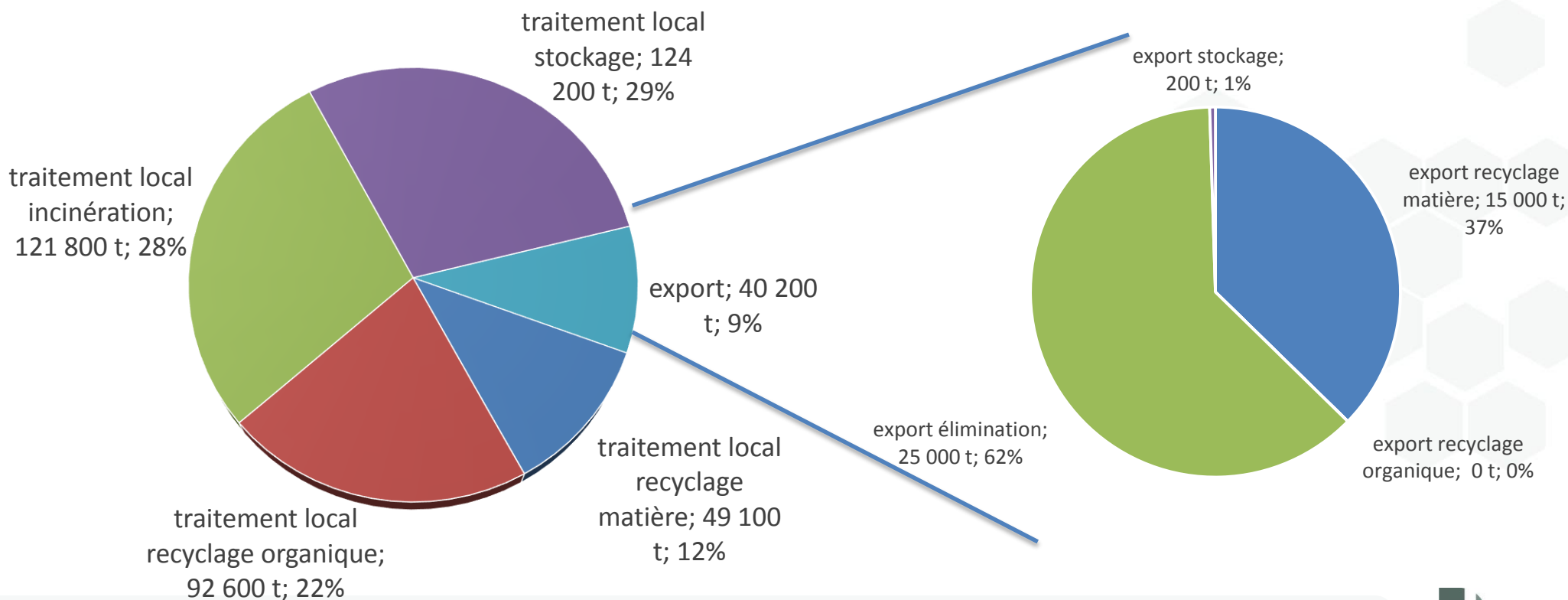
- ◆ Boues de potabilisation : 846 t de MB en stockage
 - ◆ Boues de STEP et matières de vidange : 8 600 tonnes de MB en valorisation organique (CVO et TerraViva)
 - Les tonnages de matières de vidanges traités à l'UTMV sont ensuite renvoyés sur la STEP de Dillon 2,
 - ◆ Autres sous produits : 2 100 t -> traitées ou stockées
- > 11 500 tonnes de déchets traitées sur les installations**
- ◆ 13 % en stockage (boues de potabilisation, sables refus), 87% en valorisation organique (plateforme de compostage, CVO)

Les déchets des collectivités

- Majoritairement collectés en mélange avec les ordures ménagères
- **4 400 tonnes répertoriées sur les installations de traitement**
 - ◆ 2 000 t en valorisation organique
 - ◆ 16 t en recyclage
 - ◆ 2 400 t en stockage

● Bilan

- sur les 427 900 t répertoriées
 - ◆ 91 % sont traitées localement (387 700 t)
 - ◆ 9 % sont exportées (40 200 t)



PPGDM : Réunion CCES N°1

3. ÉTAT DES LIEUX DU PPGDM

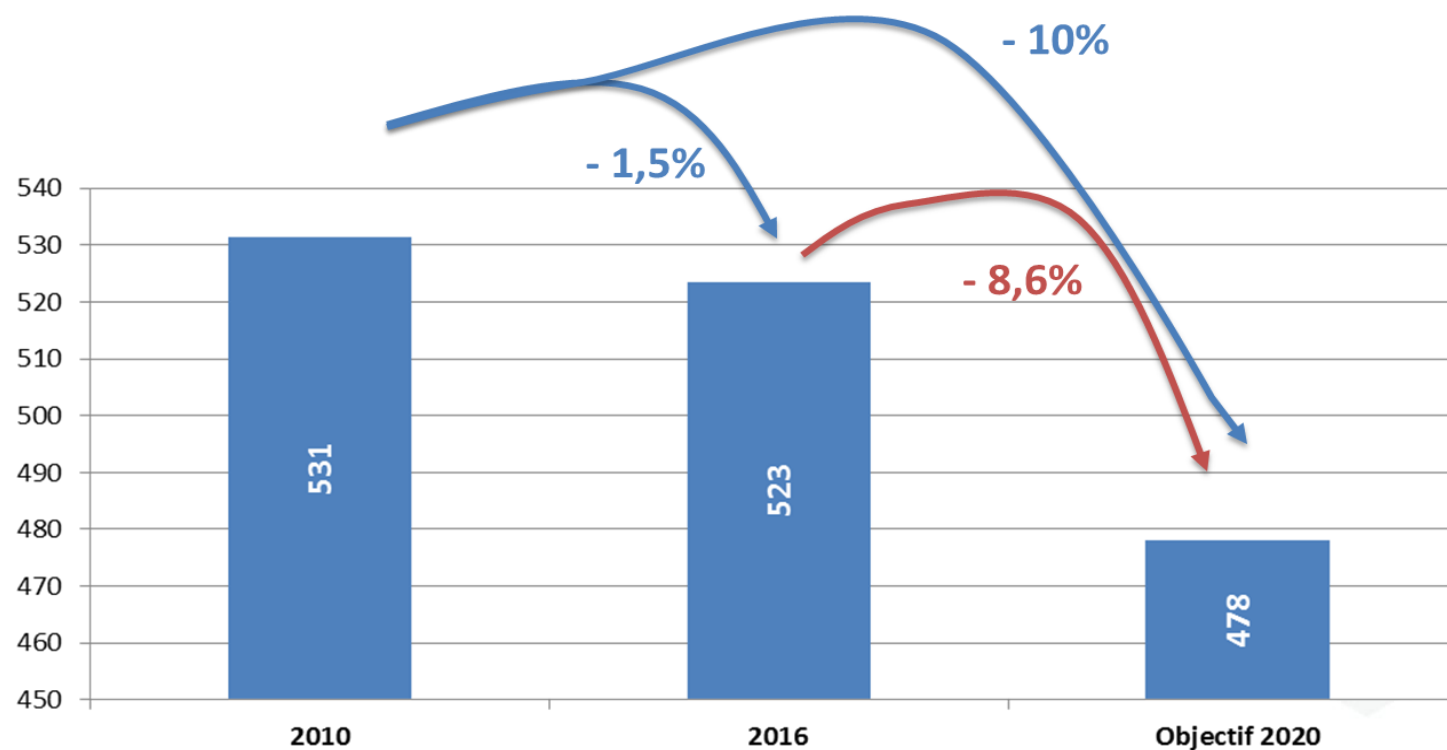
B- BILAN DE LA PRÉVENTION

● Bilan de la prévention

- **100% population couverte par 4 plans :**
 - ◆ Plan de réduction des déchets pour la Martinique porté par le Conseil Général puis par la CTM,
 - ◆ 3 programmes locaux de prévention des déchets portés par les collectivités à compétence collective.
- **87 actions de prévention prévues dans les plans :**
 - ◆ 66% réalisées complètement ou partiellement ou en cours
 - ◆ Portées par des associations, les chambres consulaires et les collectivités

◆ Bilan de la prévention

- Au regard de l'objectif réglementaire de **-10% de DMA** entre 2010 et 2020



 **Enjeu : Poursuivre le développement de la prévention pour permettre l'atteinte des objectifs réglementaires et limiter les déchets produits**

PPGDM : Réunion CCES N°1

3. ÉTAT DES LIEUX DU PPGDM

C- BILAN DE LA VALORISATION

Le bilan de la valorisation des déchets

Déchets	Obligations réglementaires	Etat d'avancement
Déchets non dangereux et non inertes	55% des déchets non dangereux non inertes répertoriés orientés vers la valorisation Matière ou Organique en 2020 et 65% en 2025	37% en 2016
Déchets de l'assainissement	Pas d'objectifs LTECV	11 500 tonnes traitées sur les installations dont 87% en valorisation organique
Déchets d'emballages et de papier	Etendre la consigne de tri à tous les emballages en plastique d'ici 2022	Centre de tri non adapté Performances de collecte faibles par rapport aux moyennes
Biodéchets	Tri à la source des biodéchets d'ici 2025	48% de la population dispose d'une collecte mais faible performance (10kg/an/hab. collecté) Politique de compostage sur les autres secteurs
Textiles	Collecte 50% des quantités mises sur la marché (4,6 kg/an/hab.)	2,5 kg/an/hab. de textiles collectés 1 opérateur de tri sur la Martinique

Le bilan de la valorisation des déchets

Déchets	Obligations réglementaires	Etat d'avancement
Déchets inertes des chantiers du BTP	Stabilisation de la production de déchets du BTP à l'horizon 2020 Objectif 70% valorisation des inertes et déchets non dangereux du BTP	55% du gisement identifié orienté vers la valorisation matière
Déchets amiantés	Respecter la réglementation sur le traitement des déchets amiantés	153 tonnes déclarées exportées par les 2 entreprises habilitées
Déchets dangereux	Obligation de gestion des déchets dangereux dans les conditions optimales	47 kg/an/hab. de déchets dangereux en Martinique 100 kg/an/hab. en hexagone
Véhicules hors d'usage	Mise en œuvre du décret 2017-675 relatif à la gestion des véhicules hors d'usage	48% du gisement annuel traité Stock historique estimé à 20 000 VHU 5 centres VHU Agréés
Filières REP	Agrément pour chaque REP	13 REP actives 9 REP en cours de montage

Focus sur les Filières à responsabilité élargie du producteur (REP)

- **20 REP réglementaires** (Actives : emballages, papiers, piles, DEEE, extincteurs, tubes et lampes, MNU, Pneus, DASRI , TLC; En cours : gaz fluorés, DDS, Pyrotechnie, Bouteilles gaz, DEA, PV)
- **3 REP volontaires** (Active : Cartouches d'encre; En cours : Agrofourniture, Mobil Home,)
- **3 filières non REP répertoriées** (Actives : lubrifiants, batteries; En cours : VHU)

-> **21 300 tonnes orientées vers la valorisation**

Le bilan de la valorisation des déchets

- **427 900 t produites -> 156 700 t orientées en valorisation soit 36%**

ENJEUX

- **Améliorer :**
 - ◆ la connaissance du gisement des inertes
 - ◆ les performances de tri (emballages en plastiques , biodéchets)
 - ◆ la collecte (Matières de Vidanges, déchets dangereux,.)
 - ◆ les performances de valorisation matière et/ou organique (DNDNI, déchets d'assainissement, emballages et papiers, inertes)
- **Renforcer les politiques de compostage in-situ**
- **Poursuivre :**
 - ◆ le développement des filières REP
 - ◆ la structuration de la filière textile et assurer sa pérennisation
- **Favoriser la récupération de tous les déchets amiantés et permettre leur traitement dans les meilleures conditions économiques et environnementales possibles**
- **Mettre en œuvre l'obligation réglementaire des VHU**

PPGDM : Réunion CCES N°1

3. ÉTAT DES LIEUX DU PPGDM

D- TRAITEMENT


Traitement des Déchets Non dangereux non inertes résiduels

- **UIOM de Morne Dillon : rendement énergétique = 0,54 -> Pas de valorisation énergétique**
- **ISDND de Céron, seule en activité en 2016 : 80 490 t enfouies en 2016**

	2010	2016*
Quantité stockée	177 039 t	80 490 t
Quantité incinérée	103 224 t	102 301 t

* : hors déchets mis en balles en 2016 et traités en 2017 : 21 047 t

- **Petit Galion, capacité autorisée de 100 000 t/an**

 **Enjeu : faire passer l'incinérateur en valorisation énergétique et limiter les quantités allant en stockage pour respecter la réglementation et améliorer la durée de vie de l'ISDND de Petit Galion**

PPGDM : Réunion CCES N°1

3. ÉTAT DES LIEUX DU PPGDM

E – INSTALLATIONS

Les installations de gestion des déchets

• Environ 40° installations

- ◆ Collecte et réemploi
 - 1 recyclerie
 - 14 déchèteries dont 2 ouvertes aux professionnels
- ◆ Tri et préparation au recyclage
 - 4 centres de tri (recyclables secs, encombrants & DIB, déchets métalliques)
 - 2 plateformes de mise en balle : 1 pour les Ordures ménagères et 1 pour les cartons
 - 1 installation de concassage des matériaux inertes
 - 5 centres de traitement des VHU
- ◆ Valorisation matière ou organique
 - 1 unité de broyage du verre
 - 1 usine de recyclage de bouteilles plastiques
 - 1 plate forme broyage de Déchets Verts
 - 3 installations de compostage dont 1 avec méthanisation
 - 3 unités de traitement des matières de vidanges
- ◆ Traitement des déchets
 - 1 incinérateur
 - 1 installation de stockage des déchets non dangereux
 - 1 Installation de stockage des déchets inertes

MARTINIQUE

Carte des installations existantes



PPGDM : Réunion CCES N°1

3. ÉTAT DES LIEUX DU PPGDM

F – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Évaluation environnementale

- Etat des lieux permettant de définir les sensibilités de l'environnement de la Martinique

Dimensions de l'environnement	Sous-domaine	sensibilité de l'environnement
Pollutions et qualité des milieux	GES	forte
	Air	forte
	Eau	forte
	Sol et sous-sols	forte
Ressources naturelles	Matières premières	modérée
	Ressources locales : eau, sol et espace	forte
	Energie	forte
Milieux naturels, sites et paysages	Biodiversité et milieux naturels	forte
	Paysages	faible
	Patrimoine culturel	faible
Risques	Risques naturels et technologiques	forte
	Risques sanitaires	forte
Nuisances	Bruit	modérée
	Trafic	forte
	Visuelles et olfactives	faible

- Ces sensibilités, une fois croisées avec les impacts de la gestion des déchets permettront de définir les enjeux de l'analyse environnementale

● Etat des lieux

• Discussion et Avis

PPGDM : Réunion CCES N°1

4. SYNTHÈSE DES ATELIERS DE CONCERTATION

Ateliers de concertation

- **6 ateliers organisés du 18 au 20 avril 2018**
- **Thématiques :**
 - ◆ Le traitement des déchets résiduels
 - ◆ La valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inertes
 - ◆ La prévention des déchets
 - ◆ La gestion des déchets dangereux et des déchets inertes
- **Objectifs :**
 - ◆ Partager un diagnostic commun, apporter des éventuels compléments identifiés par les parties prenantes
 - ◆ Discuter des objectifs d'évolution de la prévention et de la gestion des déchets aux horizons du PPGD
 - ◆ Décliner des propositions qui préfigurent les scénarii du Plan,
 - ◆ Rapporter les opportunités et freins identifiés par les parties prenantes (techniques, organisationnels, comportementaux).
 - ◆ Prendre en compte les projets déjà engagés, les expériences remarquables, les éclairages d'experts et étudier la duplication possible.
- **118 participants : professionnels, associations, institutionnels, collectivités publiques,**

Principaux points des ateliers de concertation

- **Prise de conscience de la nécessité de changer les paradigmes, les modes de consommations et les mentalités**
- **Poursuite des actions de sensibilisation et une communication répétitive et adaptée à tous les publics sur les bonnes pratiques, les filières existantes, l'impact des déchets, les responsabilités et obligations de chacun**
- **Cohérence des politiques menées et harmonisation des consignes et des pratiques en matière de prévention et de collecte à l'échelle de la Martinique**
- **Amélioration des performances de recyclage et augmentation de la valorisation énergétique**
- **Maillage de territoire en équipements de tri, collecte, valorisation et traitement afin de réduire les transferts**
- **Mise en œuvre d'actions incitatives (fiscalité, accompagnement des filières, ..) et répressives (contrôles et sanctions)**
- **Levier de la commande publique et l'exemplarité des administrations pour le développement de filières ou d'installations de valorisation**
- **Problématiques de disponibilité du foncier et du coût de la gestion et du transport des déchets qui freine les possibilités de mutualisation de gisement entre les îles caribéennes.**

PPGDM : Réunion CCES N°1

5. ANALYSE AFOM

Atouts	Faiblesses
<p>Éléments structurants existants</p> <ul style="list-style-type: none"> bonne structuration des EPCI Mise en œuvre des actions de prévention des déchets Des installations de gestion et de traitement des déchets en place Recyclage local de certains matériaux <p>Amélioration de la connaissance des déchets et de leur traitement</p> <p>Implication et dynamisme du tissu associatif, des acteurs publics et privés</p>	<p>Moyens mis en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Réseau de déchèteries insuffisant pour les ménages et pour les professionnels Peu de collecte des déchets dangereux diffus des ménages et des artisans Insuffisance de moyens déployés sur la prévention des déchets <p>Résultats obtenus</p> <ul style="list-style-type: none"> Performances de valorisation disparates (matière, organique et énergétique) Manque de connaissance des pratiques et des quantités de déchets réelles générées par les chantiers du BTP Faible implication locale de certains acteurs nationaux qui limite le déploiement certaines filières et REP
Opportunités	Menaces
<p>Réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Article 73 de la constitution donnant de la latitude législative aux décideurs martiniquais Assises de l'OM permis de faire remonter les problématiques et les besoins d'adaptations réglementaires Obligations faites aux professionnels (automobile, matériaux de construction) de prendre en charge leurs déchets <p>Contexte local</p> <ul style="list-style-type: none"> Plusieurs projets d'installations de valorisation Médias locaux à forte portée pour communiquer sur les déchets Possibilité de développer des partenariats locaux avec les territoires voisins (mutualisation d'installations) 	<p>Réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Réglementation nationale parfois peu adaptée à l'Outre-Mer LTECV limitant les capacités d'incinération sans valorisation énergétique <p>Contexte local</p> <ul style="list-style-type: none"> Fréquence des événements exceptionnels accrue Gestion des déchets en situations de crises (risques naturels majeurs, sargasses, ...) plus difficile du fait du contexte insulaire (peu de solutions alternatives en cas d'atteinte des exutoires ou des installations de traitement) Faiblesse de certains gisements impactant le développement et la pérennité économique d'installations locales Coûts de la gestion des déchets conséquents du fait de l'insularité

- **Discussion et Avis**

PPGDM : Réunion CCES N°1

IV. LES OBJECTIFS PROPOSÉS POUR LE PPGDM

◆ Objectifs de prévention imposés par la réglementation (LTECV principalement)

- **-10 % de DMA (en 2020 par rapport à 2010)**
 - ◆ - 16 900 tonnes à traiter (-53 kg/an/hab.)
 - ◆ Entre 2010 et 2016, les DMA ont diminué de 1,5% soit 8 kg/an/hab.
- **Baisse de la production de DAE (en 2020)**
- **Développement du réemploi et de la préparation à la réutilisation**
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**
- **Promotion de l'économie circulaire dans la commande publique**

◆ Objectifs de gestion imposés par la réglementation (LTECV principalement)

- **55% de déchets non dangereux et non inertes orientés vers la valorisation matière ou organique en 2020 et 65% en 2025**
- **70% de déchets de BTP en valorisation matière (en 2020)**
- **Tri à la source les biodéchets ménagers et professionnels**
- **Mise en œuvre de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers d'ici 2022**
- **Développement de la tarification incitative**

Objectifs de traitement imposés par la réglementation (LTECV principalement)

- **Limitation de l'élimination des déchets non dangereux et non inertes sans valorisation**
 - ◆ -30% de **stockage** en 2030 et -50% en 2035 par rapport à 2010
 - ◆ -25% **d'incinération sans valorisation énergétique** en 2030 et -50% en 2035 par rapport à 2010

	2010	2016*	Max possible en 2030**	Max possible en 2035**
Quantité stockée	177 039 t	80 490 t	123 927 t	88 520 t
Quantité incinérée	103 224 t	102 301 t	72 257 t	51 612 t

* : hors déchets mis en balles en 2016 et traités en 2017 : 21 047 t

** : si l'UIOM ne présente pas une performances de valorisation énergétique supérieure à 0,65

Petit Galion, capacité autorisée de 100 000 t/an

Autres objectifs proposés pour la Martinique

- **Optimisation de la gestion des déchets dangereux**
 - ◆ Améliorer le tri des déchets dangereux des professionnels
 - ◆ Généraliser la collecte des déchets dangereux diffus des ménages.
- **Priorisation de la gestion de proximité des déchets**
- **Promotion de la valorisation énergétique des déchets**
- **Valorisation des boues organiquement (compostage dans le respect de la norme NFU 44095) et/ou énergétiquement**

◆ Objectifs proposés

- **Discussions et Avis**

PPGDM : Réunion CCES N°1

V. SUITE DE LA PROCÉDURE

◆ Prochaine étape : Etude de scénarii

- ◆ Scénario tendanciel (OBLIGATOIRE)
 - ◆ Scénarios intégrant les obligations réglementaires et les contraintes du territoire
-
- **Présentation des hypothèses de travail pour l'évolution tendancielle**

Hypothèses - évolution tendancielle

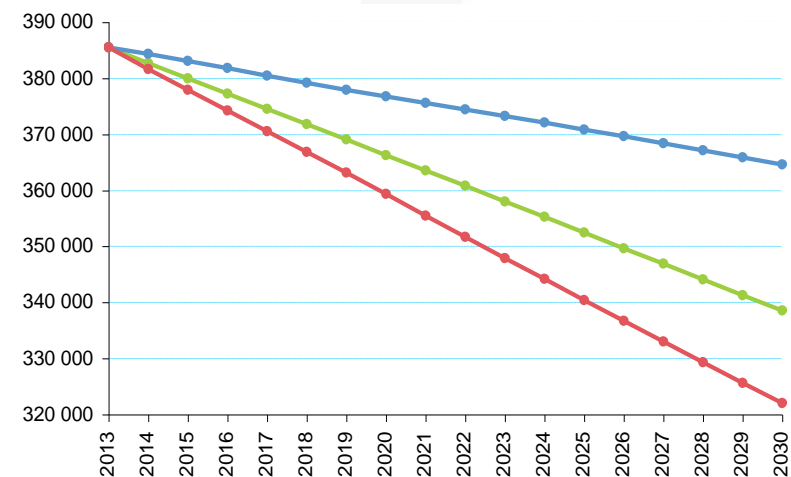
La prospective tendancielle correspond à une évolution des quantités de déchets en l'absence de mesures et actions de prévention et gestion des déchets

- Evolution de la population :**

prise en compte du scénario central du modèle OMPHALE (source INSEE mise à jour 2017)

	2016	2025	2031	global 2016-2031
Population prise en compte	385 551	360 790	344 119	
Evolution annuelle		-0,73%	-0,79%	-0,76%

Évolution de la population entre 2013 et 2030 en Martinique



— Scénario central — Scénario population jeune — Scénario population âgée

Source : Insee, Omphale 2017.

◆ Hypothèses - évolution tendancielle

- **Evolution de l'activité économique en Martinique :**
 - ◆ Deux indicateurs : PIB et Valeur Ajoutée du secteur de la construction
 - ◆ Extrapolation des évolutions de PIB et de la valeur ajoutée de la construction aux échéances du Plan

Constat INSEE entre 2008 et 2015	Constat INSEE Evolution PIB/an entre 2008 et 2015	Evolutions tendancielles annuelles	
		Entre 2016 et 2025	Entre 2025 et 2031
Evolution PIB/an	0,64%	0,64%	0,64%
Evolution de la valeur ajoutée de la construction/ an	0,11%	0,11%	0,11%

◆ Hypothèses d'évolution des déchets

Nature de déchets	Tonnage 2016	Hypothèses évolution 2025-2031	Estimation évolution globale 2016-2031
Déchets Ménagers et Assimilés hors inertes et déchets dangereux	201 832 t	Evolution au prorata de la population = Maintien du ratio de déchets collectés actuel par habitant	-11%
Déchets des collectivités	4 412 t	Maintien des tonnages actuels	0%
Déchets des activités économiques non inertes et non dangereux	125 355 t	Evolution au prorata du PIB	9%
Total Déchets non dangereux non inertes non issus de l'assainissement	331 599 t		-3%

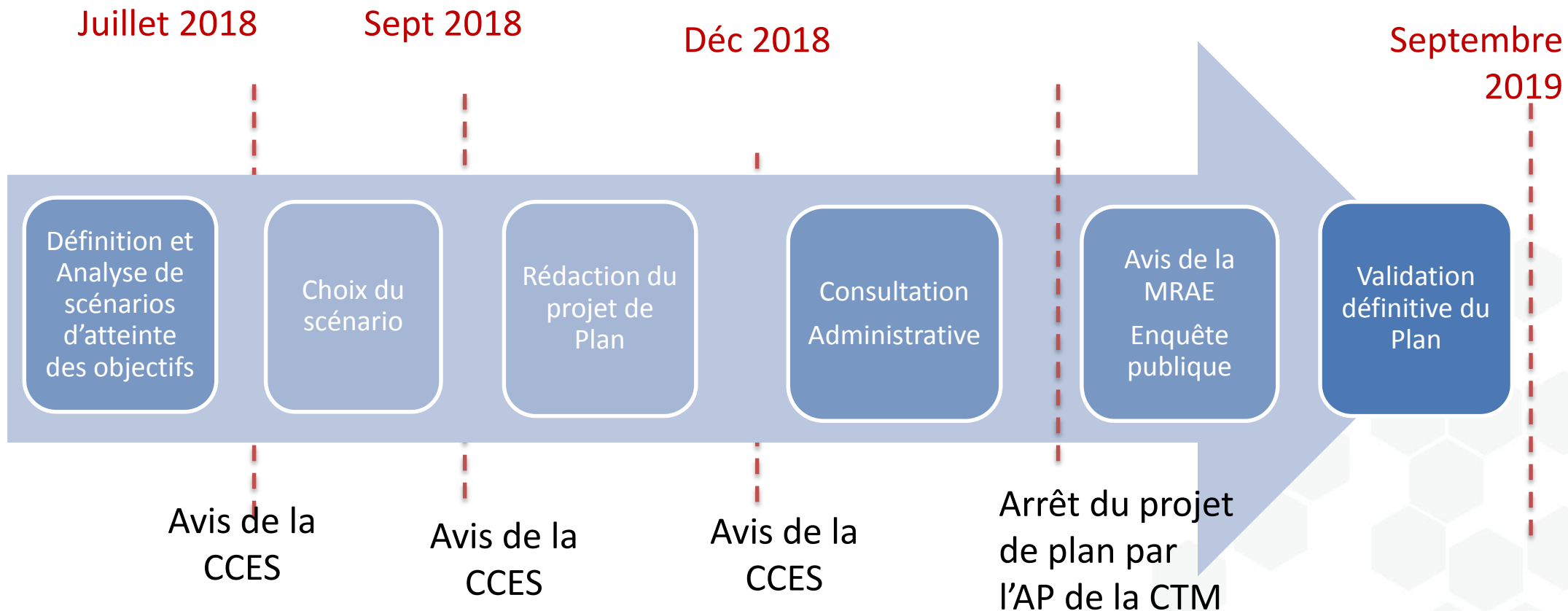
Hypothèses d'évolution des déchets

Nature de déchets	Tonnages 2016	Hypothèses Evolution 2025-2031	Estimation évolution globale 2016-2031
Déchets issus du traitement des eaux	11 549 t	Amélioration exploitation des équipements compensant la diminution de la population	En cours de définition
Déchets Inertes	228 000 t	Evolution au prorata de la valeur ajoutée du secteur de la construction	1%
Déchets dangereux	18 005 t	DEEE + lampes : évolution au prorata de la population DASRI : évolution au prorata de la population âgée Autres déchets dangereux : majoritairement déchets des professionnels : évolution au prorata du PIB VHU : Prise en compte de l'augmentation constatée de 20% des importations , du maintien des 48% de traitement du gisement et de la résorption stock historique	18%
Total Déchets Martinique	589 153 t	La baisse de la population couplée à l'augmentation du PIB et de la valeur ajoutée devrait entrainer une relative stabilité des tonnages des déchets sur la Martinique en tendanciel	- 1%

◆ Hypothèses d'évolutions

- **Discussions et Avis**

Suite procédure



- ◆ Organisation de rencontres territoriales spécifiques à certains déchets et problématiques : juillet – octobre 2018

PPGDM : Réunion CCES N°1

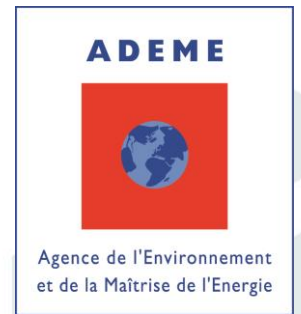
CONCLUSION



Merci de votre attention

Votre interlocuteur CTM : LECOURT Katherine
Fonction : Responsable du Plan Déchet
Tél. : 05 96 55 25 61
Mail :katherine.lecourt@collectivitedemartinique.mq

Votre interlocuteur INDDIGO : DE RANCOURT Martin
Fonction : Consultant
Tél. : 06 85 03 00 51
Mail :m.derancourt@inddigo.com



www.inddigo.com



DEPUIS
1986

